
Annexe 2 : cadre de référence d'une formation de « facilitateurs de choix de vie » basé sur le certificat « Assistant aux Projets et Parcours de vie » du CNAM.

Le référentiel du métier de facilitateurs se compose de 6 thématiques principales :

- Appui à l'autodétermination et à la maîtrise d'ouvrage du projet et parcours de vie,
- Accompagnement de la personne dans la construction du projet et parcours de vie,
- Régulation et évaluation de la mise en place du projet et parcours de vie du bénéficiaire,
- Mobilisation des réseaux partenariaux dans une logique de système équitable de coopération,
- Communication et promotion externe du dispositif d'appui à l'autodétermination,
- Veille sur les outils, dispositifs existants et gestion d'un fonds documentaire pour l'appui à l'autodétermination et à maîtrise d'œuvre du projet et parcours de vie.

Dans ces formations, des éléments théoriques et pratiques doivent être dispensés sur l'autodétermination, le positionnement professionnel, le système équitable de coopération, la facilitation, la médiation, la connaissance des environnements sont indispensables. La formation doit apporter des éléments théoriques s'accompagnant d'un retour réflexif sur des expériences de terrain et des rencontres avec des pair-professionnels déjà en poste, ainsi qu'avec des personnes et familles qui y ont recours.

La formation permet :

- D'acquérir une posture professionnelle ou d'opérer un changement de posture.
- D'acquérir une technicité tournée vers l'appui d'appui à l'autodétermination et au projet et parcours de vie.
- D'outiller conceptuellement et méthodologiquement une pratique.

Actuellement, les candidats peuvent choisir plusieurs voies pour l'acquisition des compétences du référentiel de facilitateurs et obtenir un certificat :

- Suivre un parcours de formation au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) ou dans un organisme de formation habilité par le CNAM, aboutissant à la délivrance du certificat de compétences facilitateurs du Conservatoire National des Arts et Métiers, via un jury composé de personnes, familles professionnels, chercheurs/spécialistes reconnus selon une grille de critères en lien avec ce cadre de référence.
- Soit permettre à un professionnel ayant suivi un parcours de formation proche des attendus du référentiel cité plus haut, d'obtenir le certificat de compétences.
Concrètement, un jury du CNAM peut évaluer les équivalences potentielles entre les acquis obtenus par le candidat via sa formation avec le référentiel. L'objectif est à la fois d'individualiser l'accès au parcours et de réduire autant que possible la durée d'obtention de la certification permettant l'accès aux fonctions de facilitateurs et ce à compétences égales.

Si par la suite, d'autres formations certifiantes sont identifiées, il sera possible de faire l'objet d'un référentiel d'équivalence automatique après l'évaluation de l'équivalence avec le référentiel des facilitateurs par le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).

Le référentiel des facilitateurs se base sur le référentiel proposé par le CNAM dans le cadre de l'expérimentation « Assistants Projet et Parcours de Vie » de NEXEM.

Thématique	Compétences et missions
Appui à l'autodétermination et à la maîtrise d'ouvrage du projet et parcours de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les dimensions conceptuelles relatives à la notion d'accessibilité - Comprendre et identifier les mutations sous-jacentes aux politiques d'accessibilité. - Relier la législation et la réglementation relative à l'accessibilité aux principes de justice à l'œuvre et aux modalités présidant à la concrétisation des droits. - Relier l'accessibilisation des environnements aux formes de citoyenneté induites par la société de la connaissance. - Savoir formaliser les compétences et les savoirs mobilisés pour avoir une attitude réflexive sur son activité professionnelle, articulant éthique, savoirs issus de la recherche, de l'expérience et gestes professionnels - Disposer d'une connaissance du cadre légal et réglementaire induisant le développement de l'assistance à projet et parcours de vie notamment au regard de méthodologies de type case management. - Maitriser les principes d'élaboration et de conduite du projet de vie, la construction du parcours - Se positionner en fonction du droit commun et avoir une bonne connaissance des droits des personnes. - Connaître les règles fondamentales de l'analyse systémique et l'interrelation (apports théoriques et appropriation). - Maitriser les tenants et aboutissants d'une approche polycentrée
Appui à la personne dans la construction du projet et parcours de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir sur sollicitation des familles et/ou de la personne, étudier la demande et contribuer à clarifier les attentes exprimées - Mettre en place une relation d'appui personnalisée sur les plans social, éducatif, relationnel ou pédagogique - Garantir au bénéficiaire et aux aidants le respect des règles déontologiques (confidentialité, relation de confiance...) en explicitant et en formalisant les engagements respectifs garantissant aux familles et aux personnes concernées les étapes, les actions et les objectifs ainsi que les modalités d'évaluation. - Aider à l'analyse de la situation et à la recherche de solutions - Soutenir et appuyer la personne dans la formulation du projet de vie - Appuyer, guider et encourager le bénéficiaire dans l'expression et l'analyse de sa situation (respect de la libre expression du bénéficiaire) au moyen des méthodologies adaptées (écoute active, la reformulation etc.) afin d'identifier : les ressources individuelles (cognitives, culturelles, sociales) et collectives (les amis, entourage proche de la personne, professionnels) dont dispose le bénéficiaire, clarifier ses besoins et ses objectifs. - Réaliser des entretiens avec les bénéficiaires sur le lieu d'accueil ou au domicile - Se positionner dans l'entretien avec les familles et/ou les personnes concernées en tiers facilitateur. - Adopter une posture professionnelle de tiers facilitateur (écoute bienveillante, remise en cause, empathie) pour faciliter le dialogue avec le bénéficiaire et ses aidants et / ou entre le bénéficiaire et ses aidants. - Conforter le bénéficiaire et ses aidants dans leur position de maître d'ouvrage dans l'élaboration, et formulation de son projet et parcours de vie. - Informer les bénéficiaires sur leurs droits, les dispositifs existants, les aides et contribue à explorer les choix - Expliquer au bénéficiaire et ses aidants le / les dispositifs proposé (s) / conseillé (s) / prodigué (s) par les acteurs requis pour la mise en œuvre du de vie en leur donnant accès aux ressources requises pour la rédaction du document support du projet de vie. - maitriser l'ingénierie de conception du parcours - Identifier et mobiliser les ressources (y compris technologiques) nécessaires à l'accessibilisation des environnements en fonction des particularités des contextes, des personnes et des usages pour bâtir les solutions adaptées.

<p>Régulation et évaluation de la mise en place du projet et parcours de vie du bénéficiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coproduire avec le bénéficiaire et ses aidants une relation d'assistance à maîtrise d'ouvrage personnalisée sur les plans social, éducatif, relationnel ou pédagogique en définissant et négociant avec eux les conditions de cet accompagnement, le périmètre et cadre de l'intervention (connaître les champs de responsabilité du bénéficiaire et de ses aidants). - Appuyer la famille et/ou la personne, en soutien et à sa demande, lors de toute démarche ou situation où elle en a besoin - Placer le bénéficiaire et ses aidants dans une posture active de co-construction du projet et parcours de vie tout au long du processus (considérer le bénéficiaire, comme celui qui connaît le mieux la situation et qui prendra la meilleure décision ; respecter la libre expression et le choix du bénéficiaire) afin de les rendre légitimes et permettre d'assumer leur rôle de maître d'ouvrage dans la définition et la mise en œuvre du projet de vie. - Organiser l'assistance à maîtrise d'ouvrage du parcours et projet de vie en codécision avec le bénéficiaire et ses aidants, en définissant la temporalité des actions (date dépôt de dossier Maison Départementale des Personnes Handicapées envisagé par le bénéficiaire et ses aidants, etc...) en fonction des exigences à court terme (permettre la mise en place de réponses rapides) et à long terme (permettre la construction de réponses mieux adaptées). - Permettre au bénéficiaire et à ses aidants de mettre en œuvre le projet de vie et de prendre les responsabilités qui y sont liées en créant les conditions nécessaires à leur montée en compétence, à l'acquisition, le développement et le renforcement de leur autonomie (identifier et activer les ressources de l'environnement de la famille et/ou de la personne ; prendre en compte les compétences et les connaissances des familles en lien avec leur expérience, ne pas prendre la place des familles dans les réunions - Identifier les acteurs du territoire, tous secteurs confondus, en termes : d'administration /de financement (Maison Départementale des Personnes Handicapées, Autorité de Tarification et de Contrôle, Caisse d'Allocations Familiales) / les acteurs du droit commun (écoles, ou autre) et les structures médicosociales, de professionnels médico-sociaux et de la santé afin de construire un réseau partenarial adapté aux besoins du bénéficiaire - Aider à identifier les meilleurs interlocuteurs - Contribuer à identifier des partenaires de proximité avec la famille et/ou la personne - Appuyer et soutenir le bénéficiaire et ses aidants dans la prise de contact : préparation des appels téléphoniques et rendez-vous, prise d'autonomie et la mobilisation de l'écosystème d'acteurs requis par le projet de vie (médecin, assistante sociale, bailleur social, employeur...). - Réaliser une analyse pour poser un diagnostic de situation, ou mener une investigation pour éclairer une décision ou valider une hypothèse - Piloter la mise en œuvre du projet et parcours de vie à l'aide d'indicateurs et de tableaux de suivi centrés sur l'effet capacitant des soutiens et des aménagements prodigués en termes de pouvoir dire, faire, s'adapter, savoir, agir - Maîtriser les méthodes et outils d'évaluation et de conduite de projets (entretiens, questionnaires, démarche qualité, agenda, tableaux de pilotage et suivi des indicateurs) : éléments méthodologiques et institutionnels présidant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de vie. - Savoir développer des stratégies d'accessibilisation source d'innovation organisationnelle, professionnelle et technique. - Anticiper et/ou réagir avec pertinence à une situation sensible - Assurer la traçabilité de son activité dans le respect des règles RGPD en définissant des indicateurs et réalisant des documents de suivi (gestion des dossiers des personnes accompagnées, suivi des temps d'accompagnement, bilan d'activité, comptes rendus).
--	---

<p>Mobilisation des réseaux partenariaux dans une logique de système équitable de coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - maîtriser les éléments conceptuels et méthodologiques relatifs à la définition et à la mise en œuvre de systèmes équitables de coopération - Rechercher des partenaires de proximité avec la famille et/ou la personne - Rechercher et entretenir des partenariats dans une logique de réseau - Construire les conditions et mieux appréhender le contexte (création et organisation des événements, exemple : action dans le cadre du réseau d'écoute d'appui, d'accompagnement des parents (REAAP) permettant d'ancrer l'action de chaque acteur, y compris le bénéficiaire et les aidants, dans un système équitable de coopération. - Développer des stratégies d'accompagnement visant la mise en compétence de l'ensemble des acteurs impliqués dans un projet, y compris les personnes handicapées ou vulnérables : participation à la construction de situations coopératives, assumer les dilemmes du travail collectif. - Organiser la coopération entre les acteurs impliqués dans le projet de vie de la personne en veillant constamment à l'équilibre des positions lors des prises de décisions et négociations ; en s'assurant que c'est bien le projet et parcours de vie qui est au centre sans que les intérêts des uns et des autres (distance, nombre de places, difficulté d'accès, etc.) ne l'emportent sur ceux du projet. - Coopérer, échanger avec des parties prenantes internes et/ou externes
<p>Communication et promotion externe du dispositif d'appui à l'autodétermination</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les enjeux territoriaux, institutionnels et organisationnels conditionnant l'assistance à maîtrise d'ouvrage. - Maîtriser les enjeux professionnels et les nouveaux modèles de compétences spécifiant cette assistance. - Déployer des actions de présentation du dispositif sur son territoire, notamment via des supports adéquats - Entretenir et dynamiser son réseau partenarial (institutions, entreprises et acteurs locaux) par l'expression et la diffusion de son expertise et l'inscription de son action dans le territoire au travers d'événements institutionnels (réunions, forums, ...). - Présenter les missions du dispositif APV aux familles - Concevoir, conduire et évaluer un projet ou une méthodologie d'un point de vue stratégique, financier et technique dans un contexte local, national et international.
<p>Veille sur les outils, dispositifs existants et gestion d'un fonds documentaire pour l'appui à l'autodétermination et à maîtrise d'ouvrage du projet et parcours de vie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un livrable dans le cadre d'un projet défini (formation, technique, économique, financier, scientifique, social, ...) - Concevoir, conduire et évaluer un projet ou une méthodologie d'un point de vue stratégique, financier et technique dans un contexte local, national et international.

Cadre de référence réalisé avec l'aide de :

- NEXEM
- Trisomie 21 France
- Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine
- Trisomie 21 Alpes-Maritimes
- ADAPEI du Var
- Prisme 21 Loire
- LADAPT Normandie

Et la relecture de :

- Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
- Centre de Preuve Société Inclusive de Nouvelle-Aquitaine (CPSI)
- AFM Téléthon
- Fédération APAJH
- Fédération Générale des PEP
- Des Agences Régionales de Santé (ARS)
- Des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)
- Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)
- Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)
- Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*